

ETAT ACTUEL DES DOSSIERS RELATIFS
A LA PREPARATION DE L'A.I.J.

=====

Introduction :

L'A.I.J. a été décidée par l'Assemblée Générale des Nations Unies par sa résolution n° 34/151 du 17/11/1979. Elle a invité tous les Etats, institutions spécialisées et Organisations internationales, Intergouvernementales et non gouvernementales intéressées, à consacrer le maximum d'effort à la célébration de l'A.I.J. Un Comité Consultatif inter-Etats fut créé grâce auquel un programme concret de mesures et d'activités fut appliqué déjà depuis 1981.

Le Rwanda étant membre du comité consultatif inter-Etat a participé à trois sessions pour la préparation de l'A.I.J.

La 1ère : Du 30/3 au 8/4/1981

L'objet principal de cette commission fut l'élaboration par le comité consultatif d'un programme spécifique des mesures à prendre et d'activités à entreprendre avant et pendant l'année à partir d'un projet de programme préparé par le Secrétaire Général. Ce programme fut adopté par le comité mais il devait être examiné par l'Assemblée Générale.

La 2ème : Du 14 au 23/6/1982

Les débats se sont poursuivis sur l'exécution du programme concret de mesures et d'activités pour la préparation et la célébration de l'A.I.J; et sur les activités d'informations relatives à l'A.I.J. Les problèmes et les questions rencontrés furent l'objet des discussions et il en est résulté que l'année devrait être conçue et promue par les jeunes.

La 3ème : Du 20 au 24/6/1983

Le but de cette réunion était de faciliter un échange d'informations et de données d'expériences sur les problèmes de la jeunesse ainsi que d'examiner les meilleures méthodes d'atteindre les objectifs de l'A.I.J. Elle avait pour objectif spécifique d'élaborer un plan d'action régional qui constituerait un élément du plan mondial d'action à long terme concernant les jeunes.

Sur le plan national, un comité consultatif pour les problèmes de la jeunesse fut créé par l'A.P. n°503/12 du 14/10/1982 mais il fut dissout par le Conseil du Gouvernement du 29/6/1984.

Un comité provisoire de suivi et de coordination composé de 7 membres, tous agents du MIJEUCCOOP, fut mis sur pied.

.../...

Rôle de ce comité

1. Correspondance avec les services ministériels concernés.
2. Veiller à la sensibilisation de toutes les couches de la population qui sera soutenue par des échanges interservices : encadreurs de la jeunesse et des coopératives, agronomes, représentants des associations artisanales et animateurs sociaux.
3. Préparer les émissions radiodiffusées et les brochures spéciales sur la jeunesse où seront précisés les modalités des concours et les critères des choix de meilleurs éléments.
4. Contacter l'ORINFOR pour la réalisation d'un film sur l'A.I.J.
5. Demander au MINITRANSCO d'émettre des timbres-poste commémorant l'A.I.J.
6. Elaborer les textes des règlements régissant les concours prévus.
7. Faire des rapports réguliers au Ministre sur l'état d'avancement des travaux.

Programme indicatif pour la préparation et la célébration de l'A.I.J.

Ce programme reprend en grande ligne la motivation de l'A.I.J.

Les principes directeurs concernant les buts et les objectifs de l'A.I.J touchent l'orientation générale, le champ d'activité ainsi que leur réalisation à différents niveaux. Ces principes ont été définis par le comité consultatif de l'A.I.J. et touchent aussi bien les grands thèmes de l'année que les domaines spécifiques tels que la formation, la santé et les services sociaux... Le programme indicatif souligne l'aspect continu de l'action en faveur de la jeunesse au-delà de 1985, la poursuite des activités en cours et relatives à l'adaptation du jeune dans son milieu. Un tableau des opérations à faire et leurs dates d'exécution a été expédié aux responsables des jeunes à tous les échelons pour qu'ils collaborent à la préparation et la réussite de l'A.I.J.

Des concours, pour stimuler les jeunes seront organisés dans divers domaines

- domaine agro-pastoral et artisanal
- domaine culturel
- domaine sportif.

Un accent particulier sera mis sur l'alphabetisation des jeunes.

Tournées de sensibilisation.

Le 18 mars 1984, une lettre a été expédiée à tous les Préfets pour leur donner le calendrier des tournées. Ces tournées avaient pour objet de rencontrer en réunion le personnel d'encadrement des coopératives et de la jeunesse ainsi que les membres des bureaux (Présidents, Vice-Présidents, Secrétaire, et trésoriers) des coopératives agréées ou en instance d'agrément.

Ces tournées ont été réalisées d'abord par le Ministre aux mois de mai et juin 1984, ensuite par une équipe dirigée par le Directeur de l'Encadrement et Formation au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif au mois de novembre 1984.

Ont été abordées les questions relatives à la politique du département en matière d'encadrement des jeunes et des coopératives et on a examiné les différents problèmes qui handicapent la bonne marche des activités dans ces domaines.

Correspondance .

- * Le 18/3/1984, le Ministre a annoncé le calendrier des tournées de sensibilisation à tous les Préfets.
- * Le 19/3/1984, une lettre a été transmise au Préfet de KIBUYE pour lui demander que les responsables communaux à tous les échelons s'intéressent davantage aux problèmes des jeunes et les aident à leur trouver des solutions. Le Préfet l'a transmis à son tour aux intéressés en date du 4/4/1984.
- * Le 9/4/1984, une lettre a été adressée au MINITRANSCO pour lui demander l'émission des timbres-poste relatifs à l'A.I.J. et lui demander de présenter sur la couverture de l'annuaire téléphonique 1985, des figures des jeunes. Cette lettre n'ayant pas eu de suite, elle a été rappelée le 19/10/1984.
Dossier à suivre, en ce qui a trait à l'émission de timbres-poste.
- * Le 6/4/1984, une lettre a été adressée au Recteur de l'U.N.R. pour inviter les étudiants à participer nombreux au concours littéraire prévu pour l'A.I.J.
- * Le 24/4/1984, une lettre a été adressée à tous les Préfets pour leur mettre au courant de la préparation de l'A.I.J. et leur transmettre le programme indicatif pour diffusion.
- * Une lettre a été envoyée à la Directrice de l'ONAPO pour lui mettre au courant des préparatifs de l'A.I.J., lui transmettre le programme indicatif et lui demander des suggestions.
- * Une lettre a été envoyée le 9/10/1984 à l'Archevêque de Kigali pour lui mettre au courant des préparatifs de l'A.I.J., lui transmettre le programme indicatif et lui demander une vive et franche collaboration. L'Archevêque a réagi positivement. Mgr MIKWIGIZE Phocas, Président de la Commission Episcopale pour l'Apostolat des Laïcs a convoqué une réunion du 21 au 24/10/1984 pour préparer l'A.I.J. Les mouvements des jeunes d'action catholique "MAC" ont été conviés à cette réunion.

- * Le 19/11/1984, une lettre a été envoyée au Représentant de l'UNICEF au Rwanda pour lui demander de l'aide (matérielle ou financière) pour la réussite de l'A.I.J.

Le travail réalisé par le comité provisoire chargé de la préparation de l'A.I.J.

Comme vous pourrez le lire dans le P.V. de la première réunion de ce Comité du 8 Octobre 1984, le Président de ce Comité a fait le point de la situation et il a invité les membres du comité à lancer des actions de sensibilisation de la population (voir P.3. du P.V.)

1. Le comité a fait un texte, en Kinyarwanda, visant à expliciter les trois thèmes de l'A.I.J. - PARTICIPATION - DEVELOPPEMENT et PAIX, qu'il a traduit par GUFATANYA - AMAJYAMBERE - AMAHORO (voir texte dans votre farde). Ce texte a été distribué dans toutes les Communes et il a fait objet de 3 émissions à la chronique de la jeunesse.
2. Il a préparé des slogans radio.
3. Il a publié une affiche appelée par la suite, "Emblème, version rwandaise, de l'A.I.J."
L'explication de cet emblème se trouve dans votre farde.
4. Il a confectionné le calendrier "1985", qui vient d'être diffusé à travers tout le pays et qui a été envoyé à tous les représentants du pays à l'étranger.
5. Il a mis au point tous les règlements des concours : concours musical, concours littéraire, concours agro-pastoral et artisanal, concours folklorique.
Le règlement du concours sportif est en instance d'approbation (dossier à suivre).
* A part le concours sportif, tous les autres textes ont été remis aux encadreurs Préfectoraux pour exécution.
(le texte de ces règlements se trouve dans votre farde)
6. La chronique de la jeunesse a axé ses émissions sur les actions de sensibilisation.
7. Quelques membres du Comité ont fait une tournée de sensibilisation dans toutes les préfectures et ils ont rencontré tous les responsables de la jeunesse (les Encadreurs - les Directeurs des C.F.J. - les Responsables des Mouvements de Jeunesse etc...)

Leur mission était non seulement d'expliquer les actions prévues dans le cadre de l'A.I.J., mais aussi de procéder à une pré-évaluation, pour se rendre compte de l'état d'exécution des directives données. Sauf dans la préfecture de KIBUYE où les encadreurs étaient en retard par rapport aux autres, partout les travaux avaient déjà commencé. Nous disposons d'une bande sonore de l'état d'avancement des préparatifs tel que déclaré par les encadreurs communaux, certains Directeurs des C.F.J. et les représentants des Mouvements de Jeunesse (à suivre).

8. Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif vient de tenir une conférence de presse. Celle-ci devrait être suivie par une série de publications des activités des jeunes dans les journaux et périodiques locaux. (idée à examiner).
9. Le comité a établi un projet de budget très austère, compte tenu des restrictions budgétaires (une copie de ce projet de budget est insérée dans votre farde).

N.B.: nous vous recommandons de lire attentivement ce projet avant d'établir les budgets sectoriels pour chaque opération.

10. Toute une série de correspondance a été échangée avec les responsables de la jeunesse aussi bien au niveau national qu'au niveau international.
11. Avant sa dissolution, le comité venait d'entreprendre la phase opérationnelle, en commençant par le concours musical. Actuellement les agents du Ministère sont en tournée pour participer aux séances de présélection au niveau préfectoral. Le concours musical aura lieu le 23/2/1985. Un jury de 10 membres a été constitué.

Recommandation :

Pour éviter la dispersion des énergies et pour ne pas désorienter les cadres de terrain qui ont déjà commencé leur travail avec les orientations données par le Ministère, je recommanderais à chaque responsable de section de commencer par la lecture des documents contenus dans cette farde.

Le Directeur de l'Encadrement
et Formation

KURAZIKUBONE Joseph.-

23/1/85